

Tous les députés ont probablement au moins un mandant servant au sein des forces des Nations Unies au Moyen-Orient ou à Chypre, ou participant à une mission de l'ONU en Corée, en Inde ou au Pakistan. On sait qu'ils proviennent de bases établies dans tout le Canada et reflètent en même temps la diversité et l'unité de notre pays. Ainsi, une unité cantonnée dans ma circonscription, le 1^{er} Bataillon du Régiment royal canadien, le 1^{er} RRC, de London (Ontario), sous le commandement du lieutenant-colonel Phil Spencer, rentre demain de Chypre après une mission de six mois. Ce bataillon avait remplacé en décembre dernier le Régiment aéroporté canadien d'Edmonton, et a été remplacé à son tour cette semaine par une unité de la ville de Québec, le 2^e Bataillon du 22^e Régiment royal.

● (1740)

Bien que les événements de ces derniers six mois aient moins fait la manchette que la crise à laquelle a dû faire face le Régiment aéroporté canadien l'été dernier, les tâches assumées en décembre dernier par le 1^{er} RRC n'en furent pas moins exigeantes. Le bataillon était tenu de garnir 24 postes d'observation entre les belligérants à Nicosie en plus des nombreuses patrouilles effectuées en jeeps et en véhicules blindés de transport de troupes. Leur champ de responsabilité incluait la capitale chypriote, Nicosie, et l'aéroport de Nicosie dans le voisinage de la capitale.

Il n'était guère facile de maintenir le cessez-le-feu entre deux forces armées dont les positions étaient si rapprochées, tout en affrontant des dangers comme des champs de mines mal identifiés. Le bataillon a également apporté une aide humanitaire à plusieurs milliers de réfugiés sans foyer à la suite des combats. Leurs missions au cours de cette période furent fructueuses mais, malheureusement, au prix de la vie de deux membres du régiment, le capitaine Ian Patten et le simple soldat Steven Kohlman.

Le travail du 1^{er} RRC a été typique de celui de bien d'autres unités canadiennes œuvrant au sein de la force des Nations Unies. Le public canadien s'attend maintenant à ce que nos troupes se comportent toujours d'une manière qui honore le Canada, souvent sans penser pourquoi il devrait en être ainsi. Si nos troupes se comportent si bien, c'est surtout, je pense, parce qu'il s'agit de militaires de carrière, organisés, formés et entraînés pour remplir des missions militaires de type traditionnel. Leur degré d'excellence leur permet de s'adapter rapidement et avec compétence aux situations moins tendues comme les opérations nécessaires au maintien de la paix, l'aide aux autorités civiles en cas de désastres naturels ou de recherches et de sauvetage. Nous ferions bien de conserver cet esprit de professionnalisme, non seulement pour le maintien de la paix, car l'histoire a prouvé que nos forces sont souvent appelées à exécuter des tâches non identifiées d'avance par des agents de planification politique ou militaire. Il importe donc, je crois, de maintenir une force conventionnelle bien entraînée, bien équilibrée, qui soit capable non seulement de faire respecter nos présentes priorités de défense mais d'honorer également tout autre engagement non prévu et qui pourrait s'imposer.

Bref, le maintien de la paix représente une tâche difficile et souvent frustrante dont les résultats ne se font pas souvent facilement voir. On s'est posé et on continue de se poser des questions sur sa valeur. Il faut reconnaître, toutefois, que les forces et les missions préposées au maintien de la paix ont réussi à calmer des malaises qui autrement auraient pu s'aggraver et provoquer des hostilités impossibles à combattre. Nous espérons qu'elles ont contribué considérablement à la paix dans le monde.

Subsides

J'ai toujours soutenu que les soldats canadiens, de fait les vétérans, les agents de police et les pompiers au pays, ont droit à une rémunération plus forte car ils ne savent jamais quand ils auront à faire face à des difficultés dans l'exécution de leurs fonctions. Nous savons tous que cela entre dans le cadre de leurs attributions, mais je maintiens toujours qu'ils ont droit à une petite part de plus dans notre prospérité.

D'autre part, il y aurait lieu, je crois, de reviser à fond les prestations de retraite de nos soldats et de nos veuves afin de les adapter au coût réel de la vie d'aujourd'hui. Actuellement, les pensions sont insuffisantes et après 25 années de service un soldat ne peut subsister sur sa seule pension. Il se voit donc contraint de chercher immédiatement un autre emploi. Il faudrait ou lui permettre de rester plus longtemps dans le service ou lui payer une pension plus élevée.

Les soldats canadiens reçoivent un excellent entraînement, mais à leur retraite nous n'avons rien qui leur permettrait de retirer plein avantage de cet entraînement dans aucun métier sous forme d'un certificat remis à leur départ des forces armées. Nous donnons au militaire une formation, nous lui assurons une surveillance experte, mais lorsque nous le mettons à la retraite, nous le laissons aller vers l'inconnu avec toutes les connaissances qu'il a acquises dans le service sans lui remettre un certificat qui lui permettrait de gagner sa vie et de soutenir la concurrence dans le secteur privé.

Nous devrions prévoir des ententes avec les gouvernements provinciaux au Canada, lesquelles tiendraient compte des nombreuses années de scolarité et de formation des soldats afin qu'ils puissent obtenir des permis de travail à leur retraite.

Madame le président, tous les habitants de London, de fait, tous les Canadiens, accueillent chaleureusement le premier bataillon du Régiment canadien royal qui rentre à la base de London en Ontario après six mois de travail bien accompli.

Des voix: Bravo!

M. Turner (London-Est): En 1974, on confiait aux forces canadiennes un nouveau mandat international de surveillance et de maintien de la paix qui les appelait à participer aux opérations de la Force d'observation du désengagement des Nations Unies—FODNU—dans la région des Hauteurs de Golan à la frontière israélo-syrienne. Récemment, son mandat fut étendu à l'Égypte jusqu'au 24 juillet 1975, et au sein de la FODNU, jusqu'au 30 novembre 1975. En outre, le contingent affecté à Chypre fut considérablement accru à la demande du secrétaire général des Nations Unies à la suite de l'intervention militaire des Turcs en juillet. Rien d'autre n'a changé au cours de l'année dans les opérations de surveillance ou du maintien de la paix assurées ailleurs par les Canadiens.

Actuellement, les Canadiens participent aux opérations suivantes: nous comptons 20 officiers canadiens dans l'Organisme de surveillance du cessez-le-feu des Nations Unies en Palestine. Leur mandat, établi en 1948, les appelle à surveiller le cessez-le-feu et à aider les parties en cause à appliquer et à observer les accords conclus entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Le Canada assure le personnel requis pour cette opération depuis 1954. En outre, ce groupe a représenté les Nations Unies au début de la guerre d'octobre 1973, et aidé à la création de la Force d'urgence des Nations Unies par la suite déployée dans la région du canal de Suez. Depuis l'établissement de la FODNU en juin 1974, 90 observateurs de l'OSC, y compris